



Qualification	en simple	en double
a) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} places attribuées	les champions de France des 2 dernières éditions <i>Exemple : pour WCh 2017 = champion de France des saisons 2014/2015 et 2016</i>	les champions de France en titre <i>Ex pour WCh 2017 = champion de France des saisons 2014/2015 et 2016</i>
b) 3 ^{ème} et 4 ^{ème} places attribuées	les 1ers au classement FFFT (classement du simple) dans chaque catégorie : Open / Espoir / Féminine / Vétéran <i>Exemple : pour WCh 2017 = classement FFFT au 31/08/2015 et au 31/08/2016</i>	sur décision de la DTN, selon des critères de performance, de capacité multitable, de compatibilité des joueurs, en lien avec le classement ITSF, etc...
c) Places suivantes attribuées	le joueur le mieux classé au classement ITSF (valable pour toutes catégories) <i>Exemple : pour WCh 2017 = classement ITSF au 31/12/2016</i>	sur décision de la DTN, selon des critères de performance, de capacité multitable, de compatibilité des joueurs, en lien avec le classement ITSF, etc...

Cas des désistements :

Pour a) et b) : on prend le suivant au classement FFFT du simple (ou E/F/V selon les catégories)

Pour c) : le suivant au classement ITSF.